



Volet B

Mod DOC 18.01

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25080210

neergelegd/ontvangen op

19 JUNI 2025

ter griffie van de Nederlandstalige
ondernemingsrechtbank Brussel

Grefte

N° d'entreprise : **0433 666 709**

Nom

(en entier) : **INBEV BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Boulevard Industriel 21 1070 Anderlecht**

Objet de l'acte : (extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 mai 2025)

Nominations Statutaires

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats de tous les administrateurs, à savoir de Monsieur Jason Warner, de Monsieur Alexandre Pouille, de Monsieur Goran Duric, de Monsieur Victor Kortenhuis, de Monsieur Chris Vanbroekhoven, de Monsieur Tim Moerman, de Madame Cybelle-Royce Buyck et de Madame Minouk Schmitz, viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale de cette année.

L'Assemblée Générale décide de renouveler tous les mandats pour un terme de 3 ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuve l'exercice de 2027.

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat du commissaire prend fin après l'Assemblée générale de cette année. L'Assemblée Générale désigne la SRL PwC Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, en qualité de commissaire de la société pour une durée de trois ans. Conformément à l'article 3:60 du CAC cette société désigne comme représentant Griet Helsen BV, réviseur d'entreprises, chargé de l'exercice du mandat, avec comme représentant permanent Griet Helsen, également réviseur d'entreprises. Le mandat viendra à échéance après l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes annuels en date du 31 décembre 2027.

Les honoraires annuels du commissaire s'élèvent à EUR 366.277 (y compris débours divers, cotisation IRE et indemnité des frais forfaitaires pour les coûts de technologie et de conformité, hors TVA), et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).